

✓ **Principe général**

**Une candidature sur poste SPEA s'effectue uniquement sur un vœu précis Etablissement ETB.** Vous pouvez consulter, sur SIAM, la liste des postes SPEA de l'académie ET distinctement celle des postes vacants. Les fiches de poste transmises par les établissements sont consultables sur Toutatice.

Il existe deux typologies de postes spécifiques académiques :

**1/ Les postes SPEA à COMPLEMENT DE SERVICE :**

Ces postes font l'objet d'un typage (**SPEA CSC**) afin d'afficher leur spécificité (poste sur plusieurs établissements) qui n'appelle aucune compétence particulière contrairement aux postes SPEA à profil. La candidature sur ces postes est donc formulée uniquement sur SIAM (cf. tableau ci-après).

NB : Les postes CSC peuvent évoluer d'une année sur l'autre dans la répartition de la quotité de service sans modifier l'affectation de l'agent. En revanche, un changement « d'établissement d'affectation complément de service » sera soumis à l'accord de l'intéressé pour le maintien sur le poste ; en cas de refus, l'agent se verra appliquer une mesure de carte scolaire.

**Vœux et affectation « prioritaire » :**

- Seront affectés, prioritairement, à titre définitif sur ces postes (SPEA CSC), les candidats qui auront formulé en rang 1 un vœu précis SPEA (ETB) (ou en rangs premiers une suite de vœux précis). **Un vœu commune COM sera inopérant.** Le traitement « prioritaire » tombe dès lors qu'un vœu non SPEA s'intercale.
- Ces vœux seront examinés avant tous les autres vœux du mouvement intra.
- L'affectation sur un poste SPEA entraînera l'annulation des autres vœux du mouvement intra.
- L'affectation sur ces postes ne donne pas lieu à bonification particulière.

**Vœux et affectation « mouvement » :**

- Si certains de ces postes (SPEA CSC) restent vacants à l'issue de la phase « prioritaire » ou se libèrent lors du mouvement, ils pourront être pourvus par les candidats qui auront formulé ces vœux précis sans les placer sur rang prioritaire.

**NB : cette disposition vaut également pour les SEULS postes à profil implantés en SEGPA recouvrant les champs professionnels « Habitat » - « Hygiène, Alimentation, Services » - « Espace rural et environnement ».)**

**2/ Les postes SPEA à PROFIL :****Généralités :**

- Chaque poste vacant fera l'objet d'une compétence spécifique requise, soit d'une présentation de l'établissement et de ses spécificités, soit d'une fiche d'emploi.
  - Ces postes dont vous trouverez les profils ci-après font l'objet d'une étude de candidature liée aux compétences requises.
  - Pour certains postes, un entretien préalable avec le chef d'établissement d'accueil et/ou le corps d'inspection est recommandé. L'affectation s'appuiera sur les avis du chef d'établissement d'accueil ET/OU du corps d'inspection.
- Il est donc demandé aux candidats de prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil afin de convenir d'un rendez-vous téléphonique ou en présentiel pour l'entretien et l'inspecteur. (Cf. tableau ci-après)
- Les avis devront être saisis **pour le 28 avril 2023 au plus tard.**

**Spécificité des postes ouverts à plusieurs corps et/ou disciplines :**

Si votre corps et/ou discipline ne correspondent pas à ceux indiqués sur la fiche de poste : après avoir saisi le vœu établissement sur SIAM, contactez votre gestionnaire DPE. L'ajout de la spécificité du vœu sera effectué manuellement, vous pourrez ensuite déposer votre dossier de candidature sur l'application MVTSPÉ.

**Si vous postulez sur un poste SPEA dans une discipline différente de la vôtre, il convient de vous rapprocher de votre gestionnaire DPE.**

**Postes en SEGPA :** (cf. fiche de poste type sur Toutatice)

Les enseignants dispensent leurs enseignements selon des champs professionnels qui recouvrent différentes disciplines notamment le champ habitat.

Les postes « champ habitat » sont ouverts aux enseignants des disciplines suivantes : P2100 Génie Industriel Bois - P3020 Génie Construction Réalisation - P3023 Couverture – P3025 Carrelage – P3028 Peinture Revêtement – P3100 Génie Thermique - P5200 Génie Electrique ;  
 Champ Professionnel Hygiène – Alimentation – Services ouvert aux enseignants de Biotechnologies Santé Environnement (P7200); Champ Professionnel Espace Rural et Environnement ouvert aux enseignants d'Horticulture (P7140).

**Candidature aux postes SPEA à profil :**

Elle s'effectue en DEUX TEMPS, les candidats doivent :

- 1 - saisir leurs vœux dans SIAM/iprof – **l'intitulé SIAM du poste doit impérativement être renseigné.**
- ET
- 2 – ATTENDRE LE LENDEMAIN pour déposer les documents au format pdf composant leur dossier : CV + lettre de motivation+ toute pièce justificative nécessaire notamment dernier rapport d'inspection ou compte rendu du RDV de carrière pour les agents entrants dans l'académie (cf. tableau).

*Attention : ne pas tenir compte du message via iprof invitant les entrants à envoyer leurs pièces à l'adresse [mvt2023@ac-rennes.fr](mailto:mvt2023@ac-rennes.fr)*

**IMPORTANT :** les documents (CV + lettre de motivation) doivent être déposés pour chaque vœu formulé.

- Le dépôt doit être effectué à partir du lendemain de l'inscription sur SIAM. Un traitement effectué chaque nuit permet ensuite de récupérer les informations saisies dans SIAM). L'ensemble des pièces devra être déposé au plus tard le 31 mars 2023 à 12h.
- L'accès à l'application est : <http://services.ac-rennes.fr/mvtspe/main.htm>
- En l'absence de dépôt de ces documents, la candidature ne pourra être examinée.

**Vœux et affectation :**

- Seuls, les candidats qui l'auront exprimé à partir **de vœux précis SPEA CSC (ETB)** seront affectés sur ces postes.
- Ces vœux SPEA doivent obligatoirement être formulés en 1<sup>er</sup> rang afin d'être traités prioritairement sur les autres vœux du mouvement intra.
- L'affectation sur un poste SPEA entraînera l'annulation des autres vœux du mouvement intra.
- L'affectation sur ces postes ne donne pas lieu à bonification particulière.

**Postes en ULIS 2<sup>nd</sup> degré (collèges et lycées professionnels) :**

L'application SIAM ne permet pas aux enseignants qui le souhaitent de formuler des vœux sur des postes ULIS du second degré. Il s'agit d'une procédure de candidature via une fiche dédiée (pages 5 et 6 de la présente fiche).

FICHE 10 : MOUVEMENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE (SPEA)

| Typologie des postes SPEA  | Intitulé SIAM<br>-<br><b>A renseigner obligatoirement</b> | Vœu SIAM   | Documents à déposer autres que CV et LM (CR RDV ou insp pour les entrants)  | Entretien recommandé              | Avis Chef étab accueil | Avis corps inspection |
|--|---|------------|---|-----------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Postes SPEA à complément de service  | <b>CSC</b>  | <b>oui</b> |   |                                   |                        |                       |
| Poste à complément de service dans une autre discipline  | <b>CSA/BIV</b>  | <b>oui</b> | Diplôme 2nde discipline   | non                               | non                    | oui                   |
| Section Européenne – DNL   | <b>CEUR/DNL</b>   | <b>oui</b> | certification   | non                               | non                    | non                   |
| - Langue régionale<br>- FLE/FLS (cf. fiche de poste type)  | <b>CSA<br/>FLS</b>  | <b>oui</b> | Certification   | Sur dossier (entretien si besoin) | oui                    | oui                   |
| Section Internationale   |   | <b>oui</b> | Certification   | oui                               | oui                    | oui                   |
| - Arts plastiques : série L arts*, F12, classes à horaire aménagé, BT<br>- Education musicale : série L arts, F11, classes à horaire aménagé, BT,  | <b>L<br/><br/>L/CLHA</b>                                  | <b>oui</b> | certification   | oui                               | oui                    | oui                   |
| Postes liés aux formations offertes dans l'établissement : certaines sections sportives  |   | <b>oui</b> |   | oui                               | oui                    | oui                   |
| CPD EPS  | <b>CPD</b>  | <b>oui</b> |   | oui                               | oui                    | oui                   |
| Professeur attaché de laboratoire  |   | <b>oui</b> |   | oui                               | oui                    | oui                   |
| - Poste en EREA (fiche de poste type)<br>- Poste en SEGPA (fiche de poste type)<br>- Poste en etab de soin, de cure et postcure, et annexes médicalisées (1 <sup>ère</sup> année affectation à titre provisoire) | <b>EEA<br/><br/>SES<br/><br/>CURE</b>                     | <b>oui</b> | 2 CA SH ou CAPPEI (formation à suivre pour les agents non détenteurs de la certification. Voir formulaire d'inscription à la formation CAPPEI page 4 de la présente fiche.) | oui                               | oui                    | oui                   |
| - Poste en ULIS  | <b>HAN</b>  | <b>non</b> | 2 CASH ou CAPEPEI   | oui                               | Oui                    | oui                   |
| Poste au CNED (hors poste adapté)  | <b>PART</b>   | <b>oui</b> |   | oui                               | oui                    | oui                   |
| Poste aux îles du Ponant   |   | <b>oui</b> |   | oui                               | oui                    | non                   |
| Poste fonction aide au DDFPT   | <b>PART</b>   | <b>oui</b> |   | oui                               | oui                    | oui                   |
| PLP coordonnateur pédagogique dans des CFA publics gérés par des EPLE  | <b>PART</b>   | <b>oui</b> |   | oui                               | oui                    | oui                   |
| Poste à compétence particulière<br>Certains postes de STS (descriptif fiche de poste)  | <b>PART<br/><br/>CSTS</b>                                 | <b>oui</b> | Diplôme ou certification  | oui                               | oui                    | oui                   |

**CANDIDATURE A LA FORMATION CAPPEI – Année scolaire 2023-2024**

**pour les candidats au mouvement intra académique  
formulant un vœu sur un poste requérant la certification**

(Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée)

**Document à compléter et à transmettre par courriel en précisant comme objet « candidature formation CAPPEI 2023-2024 » à [ce.insp2@ac-rennes.fr](mailto:ce.insp2@ac-rennes.fr) pour le vendredi 5 mai 2023 avec le CV et une lettre de motivation**

Contexte d'exercice choisi : (selon le poste occupé ou le poste demandé au mouvement intra académique - poste SPEA)

- Enseignement en SEGPA – en EREA
- Enseignement en ULIS
- Enseignement en Unité d'Enseignement

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Corps : \_\_\_\_\_ Discipline : \_\_\_\_\_

Affectation actuelle (Etb – nom – ville) : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse mèl : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Je m'engage à :

- suivre l'intégralité de la formation demandée et me présenter aux épreuves de l'examen,
- mobiliser les compétences acquises en exerçant leurs fonctions de personnes ressource ASH.

Fait à \_\_\_\_\_

, le \_\_\_\_\_

signature

**MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE**  
**sur poste spécifique académique ULIS 1<sup>ER</sup> et 2<sup>ND</sup> degré**  
**RENTREE 2023**

L'application SIAM ne permet pas aux enseignants qui le souhaitent de formuler des vœux sur des postes ULIS. Si vous souhaitez postuler sur ce type de poste, vous voudrez bien remplir le présent document.

**IMPORTANT : votre fiche de candidature doit impérativement être accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.**

Si parallèlement, vous formulez des vœux SPEA autres qu'ULIS et/ou des vœux dans le cadre du mouvement intra académique, ils doivent être saisis dans SIAM et feront l'objet d'une confirmation d'inscription qui devra être retournée avec le présent document.

L'ensemble de vos vœux formulés hors SIAM (pour ULIS) et dans SIAM (pour les autres vœux) doit être répertorié dans ce document par ordre préférentiel.

Seuls les vœux SPEA formulés en rangs premiers et en continuité font l'objet d'un traitement prioritaire sur les vœux du mouvement intra académique.

**(Dossier papier à imprimer ou télécharger sur la page mobilité et à retourner par courriel à [ce.dpe@ac-rennes.fr](mailto:ce.dpe@ac-rennes.fr) pour le 30 mars 2023 au plus tard)**

**SITUATION ACTUELLE**

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

NUMEN : \_\_\_\_\_

date de naissance : \_\_\_\_\_

Corps : \_\_\_\_\_

discipline : \_\_\_\_\_

Etablissement d'affectation actuelle : \_\_\_\_\_

Participez-vous au mouvement intra académique des personnels du 2<sup>nd</sup> degré :                      oui                      non

Etes-vous titulaire du CAPPEI ou équivalent : \_\_\_\_\_                      oui                      non

**SIGNATURE DE L'AGENT**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

**Veillez indiquer, par ordre préférentiel, les vœux formulés hors SIAM s'il s'agit de postes ULIS et dans SIAM s'il s'agit de postes SPEA autres qu'ULIS et vœux relatifs au mouvement intra académique. Vous pouvez formuler jusqu'à 30 vœux.**

1 \_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_

4 \_\_\_\_\_

5 \_\_\_\_\_

6 \_\_\_\_\_

7 \_\_\_\_\_

8 \_\_\_\_\_

9 \_\_\_\_\_

10 \_\_\_\_\_

11 \_\_\_\_\_

12 \_\_\_\_\_

13 \_\_\_\_\_

14 \_\_\_\_\_

15 \_\_\_\_\_

16 \_\_\_\_\_

17 \_\_\_\_\_

18 \_\_\_\_\_

19 \_\_\_\_\_

20 \_\_\_\_\_

21 \_\_\_\_\_

22 \_\_\_\_\_

23 \_\_\_\_\_

24 \_\_\_\_\_

25 \_\_\_\_\_

26 \_\_\_\_\_

27 \_\_\_\_\_

28 \_\_\_\_\_

29 \_\_\_\_\_

30 \_\_\_\_\_

